

N° VII.

Address of the *Canadian Inhabitants* of the Province of Quebec, to his Excellency Governor Lord Dorchester, 13th October, 1788, requesting his Intercession on their Behalf, towards his Majesty, in respect to the Objects of their Address to the *Throne* of this date, as well as to those of their Address, transmitted in 1784.

A SON EXCELLENCE LE TRES HONORABLE

GUY LORD DORCHESTER,

Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Colonies de Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick et leurs Dépendances, Vice Amiral d'icelles; Général et Commandant en Chef de toutes les Troupes de sa Majesté dans les dites Colonies, et dans l'Isle de Terre-neuve, &c. &c. &c.

Qu'il plaise à votre Excellence,

Les Canadiens Soumis au Gouvernement de Vôte Seigneurie; ont vû avec un Déplaisir inexprimable dans les Papiers Publics de Londres, qu'un des Anciens Sujets dans une Adresse à la Chambre des Communes de la Grande Bretagne, se seroit qualifié de Député des Anciens et Nouveaux Sujets de Sa Majesté' dans la Province de Québec. Cette Adresse, Mylord, qui a pour Objet une Chambre d'Assemblée, et l'Abolition des Loix et Coutumes de cette Province, loin d'être apuïée des Sujets Canadiens, est également contraire à leurs Intérêts, et opposée à leurs Désirs, quelques-uns de Nos Compatriotes peuvent à la vérité s'être joints avec les Anciens Sujets, mais, Vôte Excellence sçait de quelle importance est cette Union; elle con-